

DECISION n°2025-104

Portant sur la signature de la convention de partenariat culturel « Provence en Scène » 2025-2026

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 19 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la commune de conclure une convention de partenariat « Provence en Scène » avec le Département des Bouches-du-Rhône pour la saison culturelle 2025-2026.

DECIDE

Article 1.- De signer une convention de partenariat « Provence en Scène » pour la saison culturelle 2025-2026.

Article 2.- La programmation des spectacles doit être élaborée dans la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026. Les spectacles ne pourront pas être pris en charge par le Département dès lors qu'ils sont programmés dans le cadre d'animations lors de manifestations commerciales.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 19/06/2025,

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe
Claire BLANC
Bernard RAMOND
Maire de Lambesc



Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence